

Bulletin de liaison n°1

Avril-Mai-Juin 2011

EVI Dendre

Editorial :

Pionnier en Région wallonne, le premier Contrat de Rivière Dendre a vu le jour en 1992. Actif pendant une dizaine d'années, il a été stoppé en 2003.

Resté lettre morte depuis cette période, le Contrat Rivière Dendre a pris un nouveau départ en cette fin d'année 2010, sous l'influence notamment de la Province de Hainaut. Après constitution de l'asbl en juin, deux coordinateurs ont finalement été engagés le 15 novembre 2010.

Les contrats de rivière sont apparus suite à la demande des différents acteurs de l'eau de prendre part à la gestion de l'eau. Dans « contrat de rivière », il y a le mot « contrat ». D'où l'engagement mutuel des nombreux utilisateurs des cours d'eau du bassin. Cette notion est fondamentale, car seul un consensus engendrera des réalisations concrètes.

L'amélioration de la qualité des eaux, la gestion des risques liés aux inondations, la conservation de la nature, le tourisme et les loisirs, l'information et la sensibilisation du public..., seront autant de thèmes abordés.

Ce premier bulletin d'information plante ainsi le décor du Contrat Rivière Dendre nouvelle version.

Bonne lecture !

L'équipe de la cellule de coordination du CR Dendre

Un nouveau

**Contrat
Rivière
Dendre**

SOMMAIRE :

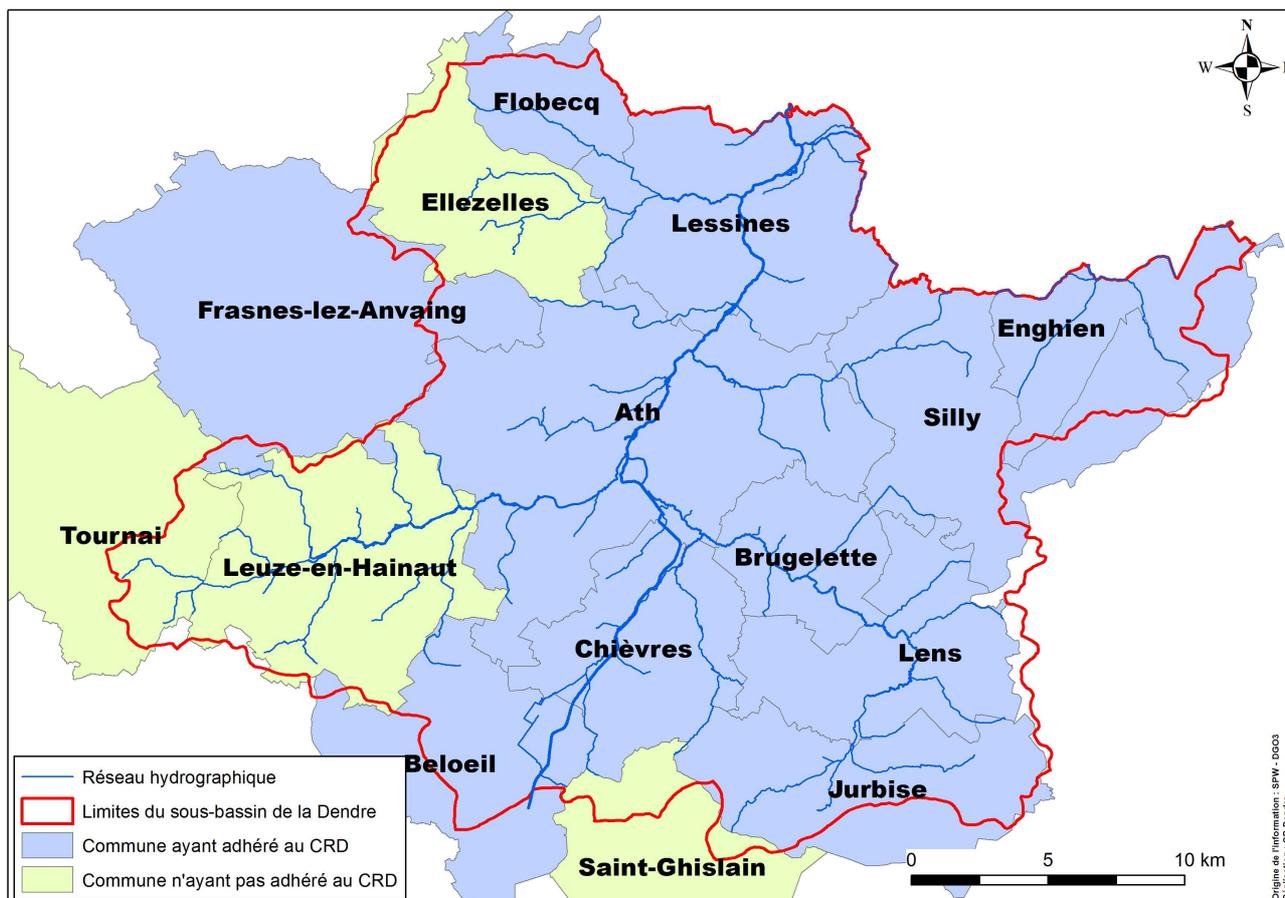
- Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière?
- Présentation du nouveau CRD
- Zoom sur les inondations
- La Quinzaine de l'eau: Bilan
- Plan d'action contre la berce du Caucase
- Les objectifs du CRD pour 2011

Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière?

C'est une structure de gestion qui vise à réunir autour d'une table, de manière volontaire, les différents acteurs publics ou privés concernés par la gestion de l'eau, pour un même bassin versant. Ensemble, ils doivent définir et mettre en œuvre des actions concrètes visant à protéger et restaurer les cours d'eau et leurs abords ainsi qu'à valoriser les ressources en eau du bassin.



Image: B. Nicolas, CR Semois



Le bassin de la Dendre

Le **bassin versant** est l'ensemble d'un territoire alimentant un même cours d'eau.

Celui de la Dendre s'étend sur près de **670 km²** et est parcouru par plus de **1.100 km de cours d'eau**, toutes catégories confondues.

Quinze communes sont entièrement ou partiellement concernées par le bassin de la Dendre. Ce qui correspond à une population d'environ **111.000 habitants**.

Actuellement, **11 communes** ont adhéré au Contrat Rivière Dendre (v. carte).

Présentation du nouveau cadre

Les contrats de rivière s'inscrivent dans la **Directive Cadre Eau (DCE)**, 2000/60/CE. Celle-ci vise, d'une part la protection et l'amélioration de l'environnement aquatique, et d'autre part une contribution à une utilisation durable, équilibrée et équitable des eaux européennes.

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008, relatif aux contrats de rivière, la nouvelle structure fonctionne en asbl. L'asbl Contrat Rivière Dendre a ainsi été constituée à Ath le 11 juin 2010.

Actuellement, la cellule de coordination est composée d'un coordinateur, Maxime Colin, à temps plein, et d'une coordinatrice adjointe, Marie Amorison, à mi-temps.



Tout le monde garde en mémoire les inondations qui ont fortement touché le bassin de la Dendre en novembre 2010 et une seconde fois, deux mois plus tard, en janvier 2011.

La cellule de coordination, nouvellement engagée, s'est alors rendue dans chacune des communes touchées, à la rencontre des responsables communaux. Cela a permis de faire le bilan des zones sinistrées, de répertorier ce qui se faisait déjà en matière de lutte contre les inondations mais également de voir quelles étaient les attentes des communes.



Dendre Occidentale © CR Dendre



Dendre Orientale © L'avenir édition 23/11/2010

Les causes de ces inondations sont multiples :

Des sols déjà saturés en eau, des terrains agricoles dénudés en cette période hivernale, des pluies continues sur plus de 48h avec une intensité croissante... À cela, on peut également ajouter l'urbanisation grandissante des dernières années, le travail du sol par des engins agricoles lourds tassant le sol et diminuant ainsi l'infiltration, la perte des zones humides naturelles...

Tous ces facteurs ont provoqué des débits tout à fait surprenants. Ainsi, celui de la Dendre en amont de Lessines a été mesuré à 75 m³/s le 14 novembre à 16h. Pour comparaison, le débit moyen de l'Escaut à Tournai est égale à 26,5 m³/s.

Le 17 janvier 2011 une séance d'information a été organisée à Lens, à l'initiative du Contrat de Rivière. Y étaient conviés les responsables communaux, provinciaux (HIT), régionaux, ainsi que les intercommunales de gestion des eaux (IPALLE et IDEA).

Lors de cette réunion, différents outils de lutte à destination des communes ont été présentés : projet GISER (Gestion Intégrée Sol Erosion et Ruissellement), compétences développées par IPALLE, différentes réalisations concrétisées par certaines communes ont également été mises en valeur (Zones d'Immersion Temporaire sur la commune de Silly...). Il en est ressorti la nécessité de gestion du problème à l'échelle du bassin. En effet, les territoires situés en amont ont un rôle primordial à jouer dans la retenue des eaux afin de limiter l'engorgement des cours d'eau situés plus en aval.

Plusieurs communes ont émis le souhait d'entreprendre des études hydrologiques, parmi celles-ci, Flobecq sur le Ruisseau d'Ancre, Ath sur la Sille et la Blanche, Silly sur le Ruisseau du Béguinage, Chièvres sur la Hunelle, Lens et Jurbise sur la Dendre Orientale...

À la suite d'une étude réalisée sur la commune d'Enghien, des travaux pour la création de 2 ZIT, l'une sur la Marcq et l'autre sur le Lietembecq, devraient débuter en cette année 2011. La capacité totale de rétention devrait avoisiner les 60.000 m³.

Sur la commune de Lessines, deux études de faisabilité, relevant de la Direction des Cours d'Eau Non Navigables (SPW), pour la construction de zones de rétention sont en cours. L'une sur le Ruisseau d'Ancre, 2 zones de rétention, entre Ogy et Ghoy (capacité estimée à 100.000 m³) et en aval de Ghoy (capacité estimée à 15.000 m³). L'autre sur la Marcq, 3 zones de rétention dont une commune à la Dendre canalisée (capacité totale estimée à 150.000 m³).

Le Service Public de Wallonie a élaboré un formulaire d'enquête sur les inondations, destiné aux communes. Les informations prélevées dans ce questionnaire permettront notamment d'actualiser la **carte de l'aléa inondation**, outil précieux pour les communes dans la délivrance des permis d'urbanisme.



Dendre canalisée © L'avenir édition 23/11/2010

Le 7 avril dernier, la cellule de coordination a été convoquée par le Parlement Wallon afin d'être auditionnée par la Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine. Y étaient également conviés, des représentants du SPW, Inter-Environnement Wallonie, Union des Villes et Communes de Wallonie, Association des Provinces Wallonnes, Service Technique provinciaux...

Chacun, à son échelle, a pu s'exprimer sur les causes, conséquences et émettre des pistes de solution aux parlementaires, afin d'alimenter les réflexions et travaux futurs de ceux-ci.

La Commission s'est engagée à tenir au courant les organismes auditionnés de leur manière de poursuivre ce qui avaient été dit. Le CRD sera donc le relai de l'information.

Plus de 75 % du territoire du bassin de la Dendre est en zone agricole et plus particulièrement, 50 % des sols sont occupés par des terres cultivées. Les exploitants peuvent donc également jouer un rôle dans la lutte contre les inondations et coulées boueuses...

Le 21 mars, en collaboration avec le Parc naturel du Pays des Collines, le CRD a organisé une séance d'information sur le thème « l'eau et l'agriculture », destinée aux agriculteurs du parc naturel

(communes d'Ellezelles et Flobecq ainsi que les villages de Mainvault, Houtaing et Ostiches). Le but de cette réunion était de présenter des pratiques culturelles permettant de lutter contre les coulées boueuses et limitant l'érosion des sols.

Les mesures agri-environnementales apportent des solutions par:

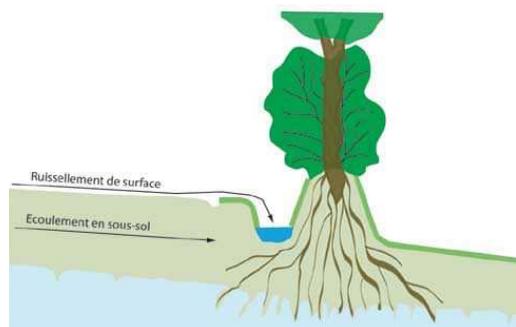
- La plantation des haies ;
- La création de mares ;
- Les prairies naturelles ;
- Les bandes de prairies extensives ;
- Les tournières enherbées ;
- Les couvertures hivernales du sol ;
- Les bandes de parcelles aménagées.

Il est également possible de réaliser un aménagement combiné : Talus-Fossé-Haie. Installé selon les courbes de niveau ou en travers des axes de concentration des eaux, ce système permet :

- De réduire la longueur de la pente ;
- De ralentir le ruissellement ;
- De diminuer l'érosion des terres ;
- Le dépôt des sédiments.

La haie, seule, améliore l'infiltration, augmente la capacité de rétention et stabilise le sol grâce à son système racinaire.

L'ensemble Talus-Fossé-Haie facilite l'infiltration de l'eau



Pour conclure, il semble évident qu'il n'existe pas une solution miracle à tous les problèmes d'inondation et que les mesures prises (bassins de rétention, sensibilisation agricole...) peuvent paraître dérisoires par rapport aux événements des derniers mois. Néanmoins, une somme de petites actions, tant au niveau des gestionnaires de cours d'eau que des riverains, ne peut être que bénéfique à la situation générale du bassin versant.

La Quinzaine de l'eau: bilan...

À l'initiative du Ministre Philippe Henry, la Quinzaine de l'eau s'est déroulée du 16 au 30 mars.

Grâce à la collaboration de ses partenaires, le CRD a pu proposer au grand public un programme de 10 activités gratuites, réparties du 18 au 27 mars :

- Opération batraciens ;
- Visite d'ouvrages hydrauliques datant des 17^e et 18^e siècles dans le Parc d'Enghien ;
- Balade guidée le long du canal Blaton-Ath et visite de la zone humide « Courtil-Gras » ;
- Visite de la station d'épuration par lagunage de Flobecq ;
- Animations « Autour de l'eau » et exposition sur les moulins ;
- Balade au fil de l'eau avec visite de la station d'épuration d'Ath et des Bas Prés de la Dendre;
- Visite du bassin Ninie ;
- Exposition « Les acteurs de l'eau » ;
- Visite de la station d'épuration de Marcq ;
- Promenade découverte autour de la Dendre à Lessines.

Bilan...



Sur l'ensemble des activités, nous avons accueilli près de 300 visiteurs, auxquels nous pouvons ajouter une centaine d'élèves d'écoles primaires.

Pour la première grande manifestation à laquelle participait le Contrat Rivière Dendre, nous pouvons considérer ce bilan comme positif et encourageant.



Un grand MERCI !!

La cellule de coordination du CRD tient à remercier l'ensemble des partenaires et bénévoles pour leur précieuse collaboration à l'organisation de cet événement ainsi que toutes les personnes qui nous ont témoigné leur soutien et encouragement...

Balade au fil de l'eau à Ath



Opération batraciens

Visite du bassin Ninie



Promenade découverte autour de la Dendre à Lessines

Visite de la station d'épuration de Marcq



Simulateur de pêche

Expo: ouvrages et rôle des voies hydrauliques



Plan d'action contre la berce du Caucase

Introduite dans les jardins comme plante d'ornement, la berce du Caucase s'en est échappée. Bien acclimatée à nos régions, elle colonise de plus en plus les milieux naturels. Invasive, elle prend le dessus sur les plantes indigènes et entraîne une perte de biodiversité. De plus, la sève de la plante contient des substances chimiques dites **photo-sensibilisantes**. Au contact de la peau, et en combinaison avec les radiations UV de la lumière solaire, celles-ci occasionnent de graves brûlures.

C'est donc un problème **environnemental** et de **santé publique** !

Le Service Public de Wallonie a mis en œuvre un plan d'action de lutte contre les populations de berce du Caucase. En l'absence de base réglementaire, le plan d'action sera mis en œuvre sur une base volontaire durant cette année. La gestion de chaque responsable devrait être rendue obligatoire dès 2012.

Le 29 mars à Lessines, à l'initiative du SPW - DGO3 et du CRD, une séance d'information et de présentation du plan de lutte s'est déroulée, à destination des communes.

Le Contrat Rivière Dendre, en tant que cellule de coordination locale, aura un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

- Durant la phase de pré - gestion (avril - mai) :

Organisation par le CRD de séances de formation quant aux techniques de gestion, à destination des agents régionaux, provinciaux et communaux.

- Durant la phase de gestion (juin - juillet) :

Organisation de réunions de concertation entre les gestionnaires, aide au briefing et à l'encadrement des équipes de gestion sur le terrain (si besoin, et sur demande des opérateurs de gestion).

- Durant la phase de post - gestion (septembre) :

Débriefing avec les opérateurs de gestion (nombre de plantes coupées, détection de nouvelles populations...), réalisation d'un bilan annuel des opérations de gestion à l'échelle du sous - bassin.

Actuellement, **29 stations** de berce sont **connues** sur le bassin de la Dendre. Le nombre d'individus par station recensée varie de quelques pieds à plusieurs dizaines. On les retrouve principalement le long des cours d'eau, des routes ou encore des voies de chemin de fer..., qui constituent d'excellents vecteurs à la propagation des graines (jusqu'à 20.000 par individu).

Cette liste de populations n'est certainement pas exhaustive mais elle montre que les populations sont encore relativement peu répandues à l'échelle du bassin. Il est donc temps d'agir, avant que sa propagation n'en rende la gestion plus difficile.

Pour tout renseignement, visitez le site : <http://environnement.wallonie.be/berce>

Si vous remarquez la présence d'une nouvelle station, signalez là sur le site de la Région wallonne ainsi qu'au près de votre **administration communale** et/ou du Contrat Rivière Dendre (crdendre@gmail.com).



Berce du Caucase © SPW



Brûlures © SPW



Gestion © SPW

Nos projets pour les prochains mois...

Inventaire de terrain et constitution de Groupes de travail

Les contrats de rivière sont tenus d'organiser et de tenir à jour un inventaire de terrain. Pour rappel, celui-ci consiste à relever le long des cours d'eau les problèmes de dégradation ou **points noirs** (entraves, érosion des berges, ouvrages détériorés, pollution par rejets et/ou dépôts de déchets....).

Conscient qu'un travail de terrain colossale avait déjà été réalisé dans le cadre de l'ancien CRD, la base de données a pu être récupérée. Celle-ci contient une liste comprenant **plus de 5000 points noirs**. Parmi ceux-ci, **432** avaient été désignés comme **prioritaires**.

L'inventaire a été réalisé en 1993, il sera donc nécessaire de le remettre à jour. Ceci-dit, cette liste de points noirs prioritaires (PNP) servira de base de travail. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur la vérification sur le terrain de ceux-ci. Cet état des lieux sera ensuite présenté aux communes et au comité de rivière. Suite à cela, des premières actions de remédiation pourront être mises en œuvre et les premiers groupes de travail pourront être constitués. Il s'agit de **groupes de travail thématiques** constitués des administrations compétentes, de bénévoles et de représentants d'associations citoyennes, de communes et d'intercommunales appelés à formuler des **propositions d'actions concrètes** sur les problématiques identifiées. Tout partenaire est donc invité à y participer, chacun dans le cadre des ses responsabilités.

Le linéaire de cours d'eau total du bassin s'étend à plus de **1.100 km**. Toute personne intéressée pour nous aider dans ce travail est donc la bienvenue. En fonction de la demande, des formations seront organisées afin de se familiariser avec la méthodologie d'inventaire.

Ce travail doit aboutir à la rédaction d'un programme d'actions d'ici fin 2013.

Agenda 21 Athois

Un contrat de rivière entrant pleinement dans le concept de développement durable, le CRD va participer à l'Agenda 21 mis en place sur la commune d'Ath.

Sensibilisation

La cellule de coordination souhaite développer rapidement son volet sensibilisation. L'éducation au respect de l'environnement passant par les plus jeunes, des activités sur le thème de l'eau vont être proposées durant cet été lors des plaines de jeu organisées sur les différentes communes du bassin de la Dendre.

À vos agendas...

15 au 22 mai: Semaine Internationale de l'Escaut
Marches, balade à vélo, promenade en bateau, séminaires, animations... diverses activités transfrontalières organisées en France, Belgique et Pays-Bas.
Consultez le programme sur le site :

www.semainedelescaut.org

25 et 26 juin: Journées Fermes Ouvertes
Lors de ce week-end, nous sensibiliserons le public à la problématique des nitrates en milieu agricole et nous mettrons l'accent sur le rôle important que peut jouer le monde agricole dans la préservation de l'environnement et principalement des rivières...

Vous êtes intéressés pour participer à nos activités (inventaire de terrain, sensibilisation, aide à la réalisation de projets...) ?

N'hésitez pas à nous contacter...

Pour nous contacter :

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture
7800 Ath



0483/043.477
0483/043.478



crdendre@gmail.com

Les partenaires du Contrat Rivière Dendre :

Service Public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle : Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW - DGO3), Province de Hainaut, Communes de Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines, Silly, Action Nature asbl, Amitiés Marcquoises asbl, Association Nature et Protection des Espèces Menacées (ANPEM asbl), Centre Agronomique de Recherche Appliquée de la Province de Hainaut (CARAH asbl), Centre Régional du Développement Durable asbl, Choc Nature asbl, Comice Agricole d'Enghien, Comité de Défense du Cadre de Vie de Lens, Conseil Supérieur Wallon de la Pêche, Comité de la Région d'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement Naturel (CRASEN asbl), Enghien Environnement asbl, Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Dendre, Floridienne Chimie sa, HÖGANÄS Belgium sa, Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidentale (IPALLE), Locale Ardenne & Gaume asbl, Locale Nature et Progrès des Collines, Parc Naturel du Pays des Collines, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Wateringue de la Dendre Occidentale, Wateringue du Quesnoy.

Editeur responsable :

asbl Contrat Rivière Dendre

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

0483 / 043 477 - 0483 / 043 478

crdendre@gmail.com

Le CR Dendre est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Hainaut et les Communes de Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines et Silly.

